



## Paris, le 28 septembre 2023

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Le projectathon et la Journée française de l'interopérabilité accueillent plus de 800 participants dans le cadre de la Semaine européenne de la e-santé

Le projectathon et la Journée française de l'interopérabilité, organisés par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), dans le cadre de la Semaine européenne de la e-santé, ont porté, avec succès, une double ambition : renforcer le cadre sécurisé et interopérable des systèmes numériques d'échanges des données de santé et soutenir, par l'intelligence collective, l'innovation des éditeurs de solutions numériques en santé. L'ensemble des intervenants et participants à ces deux temps forts ont acté l'importance de la régulation du numérique en santé pour accélérer les grands projets de la feuille de route du numérique en santé 2023-2027.

L'interopérabilité, enjeu majeur pour la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'espace du numérique en santé

Conformément à sa mission de régulateur, l'ANS a développé le Cadre national d'Interopérabilité des Systèmes d'Information en Santé (CI-SIS), en s'appuyant sur des normes et profils internationaux. Transparent et sécurisé, ce cadre, coconstruit avec les éditeurs de solutions numériques en santé, permet aux industriels de développer des solutions sécurisées, innovantes et durables.

L'ANS opère la régulation des systèmes d'information à deux niveaux. D'une part, elle accompagne les entreprises du numérique en santé dans la mise en conformité de leurs solutions aux normes nationales. Ces travaux s'effectuent dans le cadre de projectathons, processus d'intelligence collective et d'amélioration continue entre les éditeurs de solutions et l'ANS. D'autre part, l'ANS élabore des référentiels, directement opposables aux industriels pour adapter leurs solutions de e-santé.

Par ailleurs, l'adhésion de la France à la SNOMED International, l'organisation qui possède la terminologie SNOMED CT, outil d'interopérabilité sémantique, ouvre de nouvelles perspectives. La France permet ainsi à l'ensemble de son écosystème national d'utiliser des terminologies standardisées et partagées, en France, en Europe et à l'international. C'est une étape majeure dans la construction de l'espace européen de données de santé (EHDS), axe stratégique porté par la France. C'est aussi une opportunité de conquérir de nouveaux marchés à l'international pour les entreprises du numérique en santé.

## Le projectathon : du 26 au 28 septembre

200 personnes, dont 10 Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADES) et 18 experts de l'ANS, sont impliquées dans l'organisation et l'animation de ce grand marathon de l'interopérabilité. 261 scenarii de tests ont été préparés par les experts de l'ANS et ont permis aux 45





entreprises du numérique en santé présentes d'en réaliser 320 à ce jour (28 septembre à 10h00). Point de convergence technique, le projectathon a démontré l'efficacité d'une coopération régulière entre l'ANS et la filière des entreprises du numérique en santé pour accélérer le déploiement et la performance des solutions et des projets numériques en santé. Les processus de travail, rigoureusement encadrés, ont débuté par une première séquence dite de « tests unitaires » ; puis dans un second temps, les entreprises du numérique en santé ont été invitées à échanger des données fictives entre eux pour tester la compatibilité de leurs interfaces.

Rappelons le caractère particulier du projectathon qui s'est déroulé en parallèle du Connectathon IHE (du 25 au 29 septembre) dans le cadre de la Semaine européenne de la e-santé. En effet, les entreprises du numérique en santé internationales ont pu mutualiser leurs tests d'interopérabilité à travers les deux événements et ainsi optimiser leur performance technique.

#### La Journée française de l'interopérabilité : le 26 septembre

Rencontre annuelle des acteurs engagés dans le développement du numérique en santé, cet événement a permis :

- de réaliser un retour d'expérience collectif des actions menées en région ;
- d'illustrer comment l'interopérabilité conditionne la réalisation des grands projets du numérique en santé et le développement des entreprises du numérique en santé sur les territoires.

Concluant l'ensemble des évènements organisés durant la Semaine européenne de la e-santé, l'ANS signera ce jour avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) une convention de collaboration, qui vise à accélérer le développement du numérique en santé et à renforcer l'expertise technique de l'ANS. En mutualisant leurs ressources, l'ANS et l'INRIA anticiperont les transformations du secteur par l'expérimentation d'innovations technologiques. Par ce partenariat, l'ANS sera, notamment, en mesure de résoudre les obstacles technologiques qu'elle rencontre dans la mise en œuvre de services numériques.

À propos de l'Agence du Numérique en Santé (ANS): l'ANS accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd'hui incontournable. L'ANS assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'ANS accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation. <a href="https://esante.gouv.fr/">https://esante.gouv.fr/</a>

#### Contacts presse:

ANS: Julie Messier: julie.messier@esante.gouv.fr

Tel: 06 16 89 59 83

Agence akkanto : Laurence Simon : <u>laurence.simon@akkanto.fr</u>

Tel: 06 18 67 04 08